

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 005_2021

Séance du vendredi 2 avril 2021

L'an deux mil vingt et un,
Le vendredi 2 avril à dix-neuf heures ;

Le Conseil Municipal s'est exceptionnellement réuni à la salle Victor Dehaine, pour garantir le respect des gestes barrières en cette période de crise sanitaire, sous la présidence de Madame Jocelyne DURUT, Maire, en suite de convocation en date du 30 mars 2021 dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

Étaient présents : Mme Jocelyne DURUT, Maire ; M. Philippe BLERVAQUE, Mme Catherine WILLEMS, M. Eddy ROLIN, Maire-adjoints ; M. Clément WALBROU, Mme Justine DURETETE, Mme Catherine GOEDGEBUER, M. Thierry HENNION, Mme Elisabeth PHILIPPOT, M. Francky SALON, Mme Virginie VASSEUR, Mme Brigitte DELANNOY, M. Bertrand TRINEL, Conseillers municipaux.

Étaient excusés :

M. ROSKOSCHNY Maxime ayant donné procuration à M. Eddy ROLIN,
Mme Domitille DENEUVILLE a donné procuration à M. Bertrand TRINEL.

Secrétaire de séance : Mme Catherine WILLEMS.

Fin de la séance : 20h53

L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2020 - VILLE.

VU :

Le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2311-5 relatif à l'affectation des résultats de l'exercice ;

Le compte administratif et le compte de gestion de la commune d'Haverskerque pour l'exercice 2020 ;

CONSIDERANT QUE :

Le solde total entre les dépenses et les recettes réalisé en 2020 au budget principal de la commune d'Haverskerque a donné lieu à un excédent de **144 290.21 €** ;

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement présentées au budget primitif de la commune pour l'exercice 2021 doivent être couvertes ;

Le budget primitif de la commune pour l'exercice 2021 reprend les résultats de l'exercice 2020 ;

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de M. Philippe BLERVAQUE, Maire-adjoint,

Et après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de :

(15 voix POUR)

- **REPRENDRE** à hauteur de 132 677.01 €, le résultat en dépenses d'investissement et l'inscrire au compte 001 - Solde d'exécution d'investissement reporté sur l'exercice 2021 ;
- **REPRENDRE** à hauteur de 291 882.62 €, le résultat de report d'excédent de fonctionnement et l'inscrire au compte 002 – Solde antérieur reporté en fonctionnement sur l'exercice 2021 ;
- **REPRENDRE** à hauteur de 32 250,28 €, le résultat en recettes d'investissement et l'inscrire au compte 1068 – Excédent de fonctionnement sur l'exercice 2021 ;

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Jocelyne DURUT,
Maire d'HAVERSKERQUE

